



Saint-Julien Vous parle

BULLETIN MUNICIPAL



FONDS FDT (Fonds de développement des territoires) Dépôt d'une demande d'aide financière MRC des Appalaches

Projet achat et installation d'un module de jeu pour enfants de 18 mois à 12 ans

Le 7 février dernier, une demande d'aide financière a été déposée auprès de la MRC des Appalaches dans le cadre du projet «Achat et installation d'un module de jeu pour enfants de 18 mois à 12 ans», chapeauté par M. Richard McKaig, conseiller municipal. Le fonds FDT pourra contribuer jusqu'à un maximum de 7 500,00\$ pour l'installation d'un nouveau module de jeu pour enfants au parc du centre communautaire.

La municipalité pour sa part s'engage à contribuer pour un montant de 4 531,00\$, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière.



Canada
Province de Québec

Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUS-SIGNEÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 9 décembre 2016, le règlement # 360 relatif aux taux d'imposition 2017.

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau municipal situé au 787 Chemin St-Julien, aux heures de bureau.

DONNÉ à St-Julien ce 18^e jour de janvier 2017.

Julie St-Laurent

Directrice générale / secrétaire-trésorière



Canada
Province de Québec

Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUS-SIGNEÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Le conseil de la municipalité de Saint-Julien adoptera, lors de sa séance ordinaire du 6 mars 2017, le règlement # 361 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur la Route 216.

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau municipal situé au 787 Chemin de Saint-Julien, aux heures de bureau.

DONNÉ à St-Julien ce 7^e jour de mois de février 2017.

Julie St-Laurent

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Rappel à tous les propriétaires

Responsabilité quant au respect de la réglementation relative au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée

La municipalité tient à rappeler à tous les propriétaires qui ont l'intention de réaliser du déboisement sur leur propriété qu'il est de leur responsabilité de respecter la réglementation relative au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée dont les dispositions sont prévues au Règlement 141 adopté par la MRC des Appalaches.

Ce règlement, qui s'applique sur notre territoire, vise principalement à :

- Favoriser un aménagement durable de la ressource forestière;
- Permettre l'exploitation des ressources forestières tout en tenant compte de certaines préoccupations reliées à la conservation des ressources;
- Définir et gérer la notion de coupe forestière;
- Favoriser la production forestière;
- Reconnaître le droit de produire du propriétaire forestier;
- Régir la conversion d'un usage forestier vers un usage non forestier et son contraire.

En s'assurant de bonnes pratiques forestières, les élus municipaux reconnaissent le rôle structurant de la forêt en tant que composante majeure dans le maintien de l'équilibre écologique, social et économique sur notre territoire. Il est important de rappeler la responsabilité du propriétaire foncier de respecter les dispositions relatives au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée contenues au règlement de la MRC, qu'il réalise lui-même les travaux d'abattage, qu'il en autorise l'exécution sur sa propriété ou encore qu'il en confie la réalisation à un tiers. Certaines interventions sylvicoles nécessitent un certificat d'autorisation émis par la MRC des Appalaches. Il est donc fortement conseillé de vérifier auprès de la MRC si les travaux sylvicoles projetés nécessitent, ou non, un certificat d'autorisation. Les sanctions en cas de non-respect des dispositions du règlement sur l'abattage d'arbres sont, entre autres, les suivantes en sus d'une amende minimale de 500\$:

1° dans le cas d'un abattage sur une superficie inférieure à un hectare, un montant minimal de 100 \$ et maximal de 200 \$ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$;

2° dans le cas d'un abattage sur une superficie d'un hectare ou plus, un montant minimal de 5 000 \$ et maximal de 15 000 \$ par hectare complet déboisé auquel s'ajoute, pour chaque fraction d'hectare déboisée, un montant déterminé conformément au paragraphe 1.

Vous pouvez consulter le *Règlement 141 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée* de la MRC des Appalaches sur le site Web de la MRC à l'adresse suivante : www.mrcdesappalaches.ca, sous l'onglet « Service » et dans la section « Aménagement forestier ». Vous pouvez également obtenir une copie du Règlement 141 au bureau de la MRC, Édifice Appalaches, 2^e étage, 233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines.

Julie St-Laurent, dg, Municipalité de Saint-Julien.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FORTUNAT

Poste : Directeur(trice) général(e) / secrétaire-trésorier(ère) par INTÉRIM

Type de poste : Permanent, temps plein, ± 35 heures/semaine

Responsabilités

Sous l'autorité du conseil municipal, à titre de fonctionnaire principal, vous aurez comme principales fonctions de :

- Gérer, planifier, organiser et contrôler les activités administratives et financières.
- Effectuer les tâches et assumer les responsabilités prescrites par le code municipal et les lois connexes.
- Assister aux réunions du conseil municipal.
- Aider le conseil dans la préparation du budget.
- Présenter au conseil municipal des rapports et des documents qui lui permettent une saine gestion de la municipalité.
- Administrer les achats d'outils, de fournitures et d'équipement de la municipalité qui ont été autorisés par le conseil municipal.
- Donner suite aux plaintes et aux requêtes des citoyens dans les meilleurs délais.
- Informer les élus de toutes questions relatives aux politiques, aux lois et aux règlements qui peuvent influencer la saine gestion de la municipalité.
- Tenir à jour le site internet de la municipalité

Recommandé

Diplôme d'études collégiales en comptabilité, administration et/ou secrétariat (ou formation équivalente). Toute autre formation ou expérience pertinente à l'emploi seront considérées. Expérience en gestion municipale un atout majeur.

Aptitudes recherchées

Maîtrise des logiciels Word, Access et Excel, souci du détail, sens de l'organisation, maîtrise du français parlé et écrit, autonomie, débrouillardise.

Durée approximative de l'emploi : 12 à 16 semaines, salaire à discuter

Ce poste vous intéresse ! Votre candidature doit nous parvenir au plus tard le 1^{er} mars 2017.

Municipalité de Saint-Fortunat

173 rue Principale, Saint-Fortunat, QC, G0P 1G0. Par télécopieur au (819) 344-5399 ou par courriel au : mun.st-fortunat@tlb.sympatico.ca





Animatrice :
Yolande Bernier, artiste multidisciplinaire

Vous êtes invités à un atelier des plus original sur l'ART DANS LA PRÉHISTOIRE avec projection d'images, écriture au pinceau et activité de sculpture

Une activité GRATUITE pour toute la famille !

Dimanche 19 mars 2017 de 13h30 à 16h
au centre communautaire de Saint-Julien (petite salle)



Inscription par courriel ou par téléphone :
bibliotheque@st-julien.ca 418-423-7474

Maximum 15 personnes
Date limite d'inscription : 18 mars 2017



COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE ST-JULIEN LIQUIDATION DES BIENS

À la suite de la nomination de Sylvain Carrier à titre de liquidateur des biens de la Coopérative de solidarité du Carrefour de Saint-Julien lors d'une assemblée spéciale des membres tenue le 8 décembre 2016, M. Carrier procèdera à la mise en vente des biens énumérés ci-dessous :

- 1 Télévision 23'' LED, de marque LG, neuve (dans la boîte originale) d'une valeur de 400,00\$, laissée à 200,00\$
- 1 Cuisinière électrique portative de marque Salton deux rond, très propre et peu servi, 30,00\$
- 1 Congélateur horizontal 27'' X 46'' X 36'', environ 15 pieds cubes, Wood's 420, 150,00\$
- 1 Réfrigérateur ancien Still 20,00\$
- 1 Congélateur vertical, 24'' X 30'' X 60'', Danby, 150,00\$
- Disque dur externe de marque Adata CH11, capacité 1 To, noir, d'une valeur de 140,00\$, laissée à 50,00\$

Pour information supplémentaire, veuillez contacter M. Sylvain Carrier au 418-423-7026.

AVIS À TOUS LES CITOYENS SÉCURITÉ INCENDIE

Précautions à prendre pour minimiser le risque d'incendie dans votre résidence :

- Vous avez **1 avertisseur de fumée fonctionnel dans votre logement ou sur chacun des étages de votre maison**. Ceux-ci sont placés au plafond à 10 cm du mur ou sur un mur à une distance d'au plus 10 à 30 cm du plafond.
- **Vérifier la pile aux changements d'heure**. La remplacer une fois par année ou selon les recommandations du manufacturier. La vérifier aussi au retour des vacances.
- Vous avez **1 extincteur portatif fonctionnel** et vous **maîtriser son maniement**.
- Il n'y a **aucune surcharge électrique** dans vos branchements et installations.
- Vos **appareils de chauffage sont entretenus** et les **dégagements requis sont respectés**.
- Vous avez un **plan d'évacuation** et tous **connaissent le point de rassemblement**.

TROUVEZ NOUS SUR
LE WEB:
WWW.ST-JULIEN.CA

BUREAU MUNICIPAL

LE MARDI ET LE JEUDI
DE 9H À 12H ET DE 13H 16H30

787, ch. de St-Julien, St-Julien QC G0N 1B0

Tél.: 418-423-4295 Fax : 418-423-2384

municipalite@st-julien.ca

Julie St-Laurent, dir-gén. /sec.-trés.

PERMIS

Contactez la municipalité
Courriel : municipalite@st-julien.ca
Téléphone : 418-423-4295
Télécopieur : 418-423-2384

VOIRIE / MÉSENTENTES / CHIENS

Éric Faucher, officier municipal
Téléphone : 418-281-9643
inspecteurvoirie@st-julien.ca

Biscuits santé aux noix

Ingrédients :

- 1/3 tasse de margarine non hydrogénée
- 1/2 tasse de compote de pommes non sucrée
- 1/2 tasse de miel
- 1 œuf
- 1 c à thé de vanille
- 1/2 c à thé d'extrait d'amande
- 1 1/2 de flocons d'avoine 1 tasse de farine de blé entier
- 1/2 tasse de noisettes hachées
- 1/4 tasse de germe de blé
- 1/4 tasse de graine de tournesol
- 2 c à table de graine de lin
- 1/2 à thé de poudre à pâte
- 1/2 c à thé de bicarbonate de soude
- 1/4 c à thé de sel
- 1/2 c à thé de cannelle moulue

Préparation

- Préchauffez le four à 350°F
 - Dans un grand bol, mélanger la margarine, la compote de pommes et le miel.
 - Bien répartir la margarine dans tout le mélange. Battre l'œuf dans le mélange, puis ajouter les extraits de vanille et d'amande.
 - Dans un autre bol, mélanger les ingrédients secs.
 - Incorporer graduellement au mélange précédent.
 - Déposer à la cuillère à thé, sur une plaque à biscuits vaporisée d'un enduit végétal antiadhésif.
 - Cuire environ de 8 à 10 minutes. Laisser refroidir sur la plaque avant de les déposer sur un grille.
 - Laisser refroidir de nouveau. Donne 36 biscuits
- Fermières de St-Julien

La municipalité offre ses plus sincères
condoléances aux familles éprouvées pour la perte
d'un être cher.

AVIS DE DÉCÈS



À l'hôpital de Thetford, le 12 février 2017, est décédée Madame Élise Rousseau à l'âge de 66 ans et 10 mois. Elle était fille de feu Gérard Rousseau et de feu Florianne Tardif et l'épouse de Monsieur Jean-Guy Boissonneault demeurant à St-Julien.

Madame Élise Rousseau laisse dans le deuil son époux, Monsieur Jean-Guy Boissonneault, ses 4 enfants : Nicole Boissonneault (Alain Bisson), Luc Boissonneault (Annie St-Arnaud) Sandra Boissonneault (Éric Monty) et Mélanie Boissonneault (Yvan Martineau); ses petits-enfants : Sébastien, Kristina, Francis, Gabriel, Valérie, Chloé, Emy, Katarina, Mélyna, Cedrick et Ely. Elle était la sœur d'Edgar Rousseau (Monique Rousseau), de Lucille (Feu Renald Côté), de Laurier (Aline Lehoux), de feu George, d'Aline (Benoit Lehoux), d'Yves (Monique Lapointe), de Clémence (Alain Marcoux), de feu Candide, de Robert (Lisette Champagne), de Linda (Mario Grenier), de feu Guy et Sylvie Rousseau (Gilles Jacques). Elle laisse également dans le deuil ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Boissonneault ainsi que ses nombreux neveux, nièces, cousins, cousines et autres parents et amis.

La famille remercie sincèrement tout le personnel de l'hôpital de Thetford pour l'attention et les bons soins prodigués à Madame Élise Rousseau Boissonneault.

LES SALLES

Vous cherchez une salle pour un événement spécial? Les salles du centre communautaire de Saint-Julien vous offrent la solution parfaite et à un prix abordable.

La grande salle se loue à 150\$ et la petite à 100\$.
(Établissement non détenteur d'un permis d'alcool)

HORAIRE DU CACI

Jeu. 19h à 21h
Dim. 10h à 12h

Responsable du CACI:

Yannick Guoin
Tel. 418-423-7474
Courriel: caci@st-julien.ca

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Jeu. 19h à 21h
Dim. 10h à 12h

Responsable de la Bibliothèque :

Michel Tremblay
Tél. 418-423-7474
Courriel: bibliotheque@st-julien.ca